

2021_CT2_241

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec l'Office de Tourisme de Gardanne portant attribution d'une subvention complémentaire pour la promotion et le développement de la filière Tourisme industriel et scientifique

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 27 mai 2021

05_7_01

■ **Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec l'Office de Tourisme de Gardanne portant attribution d'une subvention complémentaire pour la promotion et le développement de la filière Tourisme industriel et scientifique**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la promotion et du développement de la filière Tourisme industriel et scientifique, une subvention de 40 000€ a été attribuée à l'Office de Tourisme de Gardanne par la délibération n°2021-CT2-066 du Conseil de Territoire du Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 sous convention signée.

Afin de mener à bien ses actions, l'Office de Tourisme de Gardanne a sollicité, par courrier, une subvention complémentaire de 10 000 € inscrite sous le numéro de Guichet Unique : 2021-01067

A cet effet, pour prendre en compte cette nouvelle demande, il est proposé d'amender la convention initiale par voie d'avenant en modifiant son article 5.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, pour les actions soumises à convention, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80%, après notification de la subvention complémentaire et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_241-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- La délibération n°TVP 001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant sur les Orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération n°TVP-001-4231/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 sur le maintien des offices de tourisme existants dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2021_CT2_066 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention de 40 000€
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 10 mai 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt que représente la montée en puissance de la filière Tourisme Industriel et Scientifique
- L'expertise et la capacité technique de l'Office de Tourisme de Gardanne

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de 10 000€ à l'Office de Tourisme de Gardanne pour l'année 2021.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention conclue entre le Territoire du Pays d'Aix et l'Office de Tourisme de Gardanne.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 et tous les documents afférant à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 633.

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME
DE GARDANNE PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMEN-
TAIRE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE TOU-
RISME INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE**

ENTRE

La Métropole Aix-Marseille Provence – agissant par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ci-après dénommée « Pays d'Aix » sis 8, place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence cedex 1, représenté par son Vice-Président Madame Béatrice BONFILLON, dûment habilité par les délibérations du Conseil de Territoire du Pays d'Aix n°2021_CT2_066 du 11 février 2021 et n° 2021-CT2-XXX du 27 mai 2021

d'une part,

ET

L'association dénommée **Office de Tourisme de GARDANNE**, sis 31 boulevard Carnot à Gardanne (13120), représenté par son Président Monsieur Daniel BOSSY ; désigné sous le terme « l'Office de Tourisme »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 à la convention a pour objet de modifier l'article 5 de la convention initiale approuvée par délibération n° 2021-CT2-066 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 comme suit :

« Le montant de la subvention attribuée par le Territoire du Pays d'Aix à l'Office de Tourisme de Gardanne s'élève à 50 000€ (cinquante mille euros) soit 46,12% du coût prévisionnel total. »

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention d'origine non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Métropole Aix-Marseille-Provence

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
agissant par le Conseil de Territoire du Pays
d'Aix

Pour l'Office de Tourisme de GARDANNE

Le Vice-Président délégué au Tourisme
Madame Béatrice BONFILLON

Le Président
Daniel BOSSY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_241-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

Budget Filière Tourisme Industriel et Scientifique 2021 - OT Gardanne

Dépenses

Charges du Personnel

	Montant N
Rémunération des personnels	
Salaires Brut	
Olivia Pollion 50%	
Sheera vacatopoulos 60%	53 687,00 €
Marine Visseaux 40%	
Fanny Nadeau 40%	
Charges exceptionnelles	
Charges sociales patronales	
TOTAL	15 890,00 €
Matériel/fourniture	
Transports	69 577,00 €
Achats	
Achats fournitures, timbres	480,00 €
Autocarres Indus 3days 2020	2 000,00 €
Salons (ID weekend)	
Billetterie awooo	800,00 €
Logiciel ADOBE - Creation graphique PAO 6/12	1 944,00 €
Site OIVH Voyages chez nous (MAJ)	500,00 €
Site OIVH Indus 3days (MAJ)	86,26 €
Campagne Facebook	88,74 €
Campagne JC Decaux	200,00 €
Campagne Presse	8 800,00 €
Produits dérivés VISTAPRINT et autres	1 500,00 €
Conception Vidéo teaser	800,00 €
Impressions (ECB, roll up et panneaux)	1 000,00 €
Impressions (CCI programme Indus 2021)	652,80 €
Impressions (CCI MAG 2021)	2 661,60 €
Commissions Entreprises	5 284,00 €
Intervenants Indus - Volet Sciences	760,00 €
Maître de cérémonie	1 500,00 €
TOTAL	600,00 €
Frais de mission	
Service extérieur	29 657,40 €
Indus 3days Magazine Blog 2020	
Indus PRO	2 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €
TOTAL	104 234,40 €

Fournitures spécifiques

Recettes

Ventes de produits finis

	Montant N
Publicités Encarts	
Indus Campus Scientificus	
Billetterie	34,40 €
Pack Webpromo	7 300,00 €
Recettes café	
Indus 3days	1 000,00 €
Subventions d'exploitation	
Métropole Aix Marseille Provence	11 334,40 €
Région - Magazine Pousses les portes	50 000,00 €
CT 2	8 000,00 €
Subventions complémentaires	
Mécénats	
Autres	
Ressources propres	58 000,00 €
Ressources propres	5 000,00 €
Ville gardanne	6 000,00 €
	28 900,00 €
TOTAL	104 234,40 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	
Prestations en nature	471,87 €
Dons en nature	3 685,00 €
TOTAL	4 156,87 €

Monsieur Daniel Bossy
Président de l'Office de Tourisme de Gardanne

Office de Tourisme de Gardanne
31, Bd Carnot - 13130 GARDANNE
Tel. 04 42 51 02 73 - Fax 06 82 58 02 73
contact@tourisme-gardanne.fr

En nature
à disposition
Bénévoles
Gardanne,
10/06/2021
Date de réception en préfecture : 10/06/2021
Date de transmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

2021_CT2_241

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec l'Office de Tourisme de Gardanne portant attribution d'une subvention complémentaire pour la promotion et le développement de la filière Tourisme industriel et scientifique

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_241-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021